



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

Objet de la délibération

**DEMANDES D'ADHESION : ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE
BRETAGNE ET RESEAU ACCUEIL VELO**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2022.09.009

DEMANDES D'ADHESION : ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE BRETAGNE ET RESEAU ACCUEIL VELO

Rapporteur : Jean-François LE CORFF

Afin d'améliorer le référencement de nos équipements touristiques que sont le Port et le Camping, il est proposé d'adhérer aux organismes suivants :

- L'Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) pour un montant de 150 € par an, sur le Budget du Port. L'inscription du Port d'HENNEBONT dans le réseau permettrait de le promouvoir mais également de participer officiellement aux journées de formations, d'informations et de développement économique et technique. Cette Association a commencé à accompagner la SELLOR sur le dossier des bateaux non entretenus sur le plan d'eau ou devant être détruits.
- Le Réseau Accueil Vélo pour un montant de 200 € pour 3 ans afin que le Camping puisse bénéficier de ce label et être ainsi connu des randonneurs comme point d'hébergement ou de base de vie sur l'itinéraire Blavet et la V8.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 juillet 2022,
Vu la présentation du dossier en Commission Ressources le 12 septembre 2022,
Vu la présente note,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** sur les demandes d'adhésion ci-dessus répertoriées,
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux budgets annexes concernés,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les différentes conventions s'y rapportant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 056-21560834-20220929-D202209009-DE